

TELEGRAMME DE CONVOCATION URGENTE

Réf. n. 7370

Aoste, le - 2 NOV 2012

Adresses

Aux Membres de la IV^e Commission

A l'Assesseur aux Activités Productives

A l'Assesseur au Tourisme, Sport, Commerce
et Transports

et, p.i.:

Au Président du Conseil de la Vallée

Au Président de la Région

Aux Conseillers régionaux:
IMPÉRIAL Hélène
PROLA Piero
TIBALDI Enrico
ZUCCHI Alberto

Au Secrétaire Général

Au Bureau des Groupes du Conseil

Texte

Ai l'honneur communiquer IV^e Commission permanente Conseil est convoquée **mardi 6 novembre 2012 - 15h** auprès **Salle Commissions** Présidence Conseil régional pour examen ordre du jour suivant:

- 1) Communications du Président.
- 2) Projet de loi n° 213 (Assesseur aux activités productives et Assesseur au tourisme, sport, commerce et transports): "**Modificazioni alle leggi regionali 7 marzo 1997, n. 7 (Disciplina della professione di guida alpina in Valle d'Aosta), 31 dicembre 1999, n. 44 (Disciplina della professione di maestro di sci e delle scuole di sci in Valle d'Aosta. Abrogazione delle leggi regionali 1 dicembre 1986, n. 59, 6 settembre 1991, n. 58 e 16 dicembre 1992, n. 74), e 7 maggio 2012, n. 14 (Disciplina dell'attività di acconciatore).**"
NOMINATION DU RAPPORTEUR.
- 3) **15h:** Illustration du projet de loi n° 213 de la part de l'Assesseur aux activités productives, M. Ennio PASTORET, et de l'Assesseur au tourisme, aux sports, commerce et aux transports, M. Aurelio MARGUERETTAZ.

Documentation est disponible auprès Secrétariat IV^e Commission et sur le site internet www.consiglio.vda.it/iter_leggi_e_atti

STOP - Cordialement - Diego EMPEREUR - Président



Le Secrétaire
(Monica DIURNO)